

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBRUN-LAURAGAIS



L'an deux mille vingt et un, le neuf avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent Braak, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 2/04/2021

Présents APPY Carole, BERNADBEROY Marc, BIGEONNEAU Didier, BRAAK Laurent, BRUNET Pierre, CAZOTTES Aurélien, DO ESPIRITO SANTO Nathalie, DUBORPER Sabrina, LEON Olivier, PEGORAROTTO David.

Absents :

Pouvoirs : BREFORT André à LEON Olivier

RUMEAU Frédérique à CAZOTTES Aurélien

FERRIE Nathalie à CAZOTTES Aurélien

BAQUIE Frédéric à BRUNET Pierre

CHAMBEU Marine à BRAAK Laurent

Nombre de suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Mr Pierre Brunet a été élu secrétaire de séance.

2021/17 Budget primitif 2021

Sur demande de Mr le Maire, Mr D.Bigeonneau présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2021, qui a été étudié et préparé par la commission finances et présenté lors d'une réunion élargie du bureau.

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 598 757,13 €, incluant la reprise de l'excédent cumulé 2020, qui s'élève à 134 285,30 €.

Le montant total des recettes de la section d'investissement s'élève à 639 745,91 €, dont 544 691,62€ au titre des crédits d'investissement votés au titre du présent budget et 95 054 € de restes à réaliser. Il comprend le virement de 125 000 € de la section fonctionnement.

Ce budget apure le solde d'exécution d'investissements reportés, et annule quasiment les résultats de fonctionnement qui ne pourront plus être reportés sur les exercices suivants. Le seul investissement significatif prévu dans le budget en 2021 est la rénovation énergétique des bâtiments communaux, dans la limite de la part d'autofinancement voté par le conseil. La section de fonctionnement du budget primitif ne dégage pas d'excédents suffisants pour permettre de couvrir la part d'autofinancement des investissements à venir.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter le budget primitif 2021 et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

**Pour copie conforme,
Transmis en Préfecture le 13/04/2021
Rendu exécutoire le 13/04/2021
Affiché le 13/04/2021**

Le Maire, Laurent BRAAK.

